

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL
DU JEUDI 9 décembre 2021

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Christian ROSSEL
Secrétaire : Amandine GONCALVES

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du jeudi 9 décembre 2021 à 20h02.

Le Président salue Monsieur Maillefer de l'Omnibus et rappelle aux conseillers de donner leur nom lorsqu'ils prennent la parole.

Le Président s'enquiert d'une demande de modification de l'ordre du jour.
Aucune modification n'est demandée.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2021
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 07/2021 Budget 2022
6. Préavis 08/2021 Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026
7. Divers

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 49 membres sont présents, 21 sont excusés et 15 sont absents.
Le quorum de 29 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 28 octobre 2021

Charles Monnier fait part de nombreuses fautes de frappe. La secrétaire en a pris note et fera les corrections. Il demande également que le PV soit lu et corrigé par plusieurs personnes avant impression.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021 est accepté après corrections apportées par 44 voix, 4 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente 2 nouveaux membres : Kathrin Eichler et Paul Eichler.

4. a) Lettres et pétitions

Le Président n'a reçu ni lettre, ni pétition.

b) Communications de la Municipalité

Pas de communication.

5. Préavis 07/2021 Budget 2022

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal concernant le Budget 2022. Il explique les divers points tels que :

- Les impôts : ils totalisent 1'120'000 CHF, somme prudente en raison du manque de recul face à l'économie actuelle.
- Le service financier : dès la somme de 500'001 CHF, des intérêts négatifs sur avoirs sont perçus à un taux de 0.75% par Postfinance.
- Terrain : 10'000 CHF sont provisionnés pour une étude sur l'état du pompage.
- Le collège : 70'000 CHF sont comptés pour le remplacement de la chaudière. Un prélèvement de 20'000 CHF sera fait sur le fonds de réserve.
- Zone d'intérêt public – Bulande : 20'000 CHF sont prévus pour l'installation de rideaux et d'un beamer dans la salle de réception. 10'000 CHF seront utilisés pour un éclairage sécurisant sur le parking.
- Routes : 8'000 CHF sont prévus pour de nouveaux panneaux concernant le futur règlement de stationnement. Des intérêts de 3'750 CHF sont estimés pour le paiement de la dette pour le financement des travaux de la place du village.
- Parcs, promenades, cimetière : 20'000 CHF sont prévus pour une place de jeux en Bulande.
- Ordures ménagères et déchetterie : la taxe de 50 CHF par habitant est maintenue.
- Réseau d'égouts, épuration : la différence de charges en moins de 3'210 CHF représente le traitement des déchets communaux. L'équilibre charges/produits est ainsi respecté.
- Service social : 165'501 CHF pour l'horaire d'accueil élargi de l'UAPE. 25'000 CHF sont provisionnés pour les enfants d'Arnex, allégeant la charge mentionnée précédemment.
- Service des eaux : une partie des 15'000 CHF concerne l'installation d'une nouvelle place de prise d'eau pour les agriculteurs. 5'000 CHF sont prévus pour le contrôle de toutes les bornes hydrantes.
- Investissements à venir : 2021-2022, place du village, emprunt de 1'000'000 CHF, fonds de réserve de 350'000 CHF. Dès 2023, 350'000 CHF pour le collège et rénovation.

En conclusion, la Municipalité prévoit un budget 2022 avec un déficit de CHF 65'823.80 CHF. Elle demande au Conseil d'adopter le budget 2022 déficitaire tel que présenté.

Philippe Monnier, rapporteur, fait part du rapport de la commission de Gestion et Finances. Lors de leur séance du 24 novembre dernier, étaient présents les membres de la commission, ceux de la Municipalité et la boursière communale. La commission a relevé les points suivants :

Traitement du personnel : le compte prévoit une légère hausse due à l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire communale de 40% à 45% et d'une augmentation des salaires du personnel communal de 2%.

Impôts : la municipalité s'est montrée prudente sur les revenus en prévoyant un encaissement d'impôts inférieur d'environ 240'000 CHF par rapport aux comptes 2020, ce qui impacte favorablement le retour du fonds de péréquation estimé à 152'284 CHF.

Collège : 70'000 CHF sont prévus pour le changement de la chaudière à mazout contre une chaudière à gaz et quelques travaux d'entretien. La commission regrette que l'étude d'un

chauffage à distance ne soit pas plus avancée à ce jour. La commission demande à la municipalité d'avancer rapidement sur l'étude d'un chauffage à distance pour la grande salle, le bâtiment Rue de la Gare 2 et le collège.

Zone Bulande : la commission approuve l'agencement de la zone Bulande.

La commission estime que la Municipalité a prévu un budget un peu pessimiste, mais les investissements et les entretiens continuent, la santé financière de la commune reste stable.

La commission propose au Conseil d'accepter le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Martine Barclay demande ce que sont les 6'000 CHF pour la musique et aimerait savoir si la commune a été approchée par le groupe culturel de la région d'Orbe-Yverdon concernant le prêt culturel pour le sport et la culture, les autres communes environnantes ayant décidé de donner 50 ct par habitant à ce fonds culturel.

André Roch, Syndic, indique que l'école de musique est une décision cantonale, la commune paie 90 ct par habitant pour un pot commun qui permet de payer les professeurs des écoles de musique.

Martine Barclay relève qu'il n'existe pas de budget culturel sur Arnex.

André Roch, Syndic, explique que la commune paie 50 ct pour le prix culturel, décision prise lors de la réunion du district Nord-Vaudois, mais n'est pas sûr du compte où cela figure.

Charles Monnier demande si la commune a souvent plus de 500'000 CHF en dépôt à la Poste.

André Roch, Syndic, répond que les fonds sont répartis sur différents comptes bancaires et postaux, à cause des impôts.

Charles Monnier trouve cela dommage, car le bénéfice va à l'AVS. Il demande si dans les 70'000 CHF prévus pour le chauffage, le démontage et l'enlèvement de la citerne sont compris.

Reynold Michel, municipal, répond que oui tout est compris.

Charles Monnier fait part de deux erreurs de copie dans le préavis et demande s'il reste un fonds de réserve.

André Roch, Syndic, répond qu'il reste un fonds de réserve.

Il n'y a pas d'autres remarque ou question. L'Assemblée vote.

Acceptez-vous d'adopter le budget 2022 tel que présenté ?

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Le budget 2022 déficitaire de 65'823.80 CHF est accepté par l'assemblée.

6. Préavis 08/2021 Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal concernant le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026. La surveillance cantonale de l'endettement communal a été restreinte, par une modification de la loi sur les Communes. L'autonomie communale doit être renforcée et les interventions cantonales limitées à la légalité. La fixation du plafond initial de début de législature est du ressort exclusif de la Commune. La Municipalité a choisi le calcul du plafond d'endettement de la méthode de la quotité brute recommandée par le Canton. Cette méthode préconise de ne prendre en considération que les rubriques 20 à 23 des comptes

communaux, en ajoutant les quotes-parts des dettes des associations de communes non autofinancées et la part jugée à risque des cautionnements accordés.

La dette brute s'élève à 3'625'487 CHF

Les revenus courants à 2'584'078 CHF

250% des revenus courants à 6'460'195 CHF

La Quote-part dette ASIOR à 1'154'000 CHF

Le solde disponible au 31.12.2020 (selon méthode) 1'680'708 CHF

Calcul du plafond d'endettement brut maximum pour la législature 2021-2026 :

$2'584'078 \text{ CHF} \times 250\% = 6'591'094 \text{ CHF}$

La Municipalité propose au conseil de fixer le plafond d'endettement pour la législature en cours à 6'500'000 CHF tel que présenté.

Philippe Monnier, rapporteur, fait part du rapport de la commission de Gestion et Finances. Lors de leur séance du 24 novembre dernier, étaient présents les membres de la commission, ceux de la Municipalité et la boursière communale. La commission attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'un plan d'investissements éventuels pour de futurs projets, les montants annoncés sont approximatifs et n'ont fait l'objet d'aucune demande d'étude ou de devis. A ce jour, le plan prévoit un montant estimé à 2'000'000 CHF pour 2021-2026, concernant : la place du village - la rénovation du collège - l'adaptation du réseau informatique pour le plan comptable harmonisé et divers. La commission propose au Conseil d'accepter la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 pour un montant de 6'500'000 CHF.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques.

Charles Monnier demande à André Roch, Syndic, de mettre dans les prochains rapports ce que signifie l'ASIOR et la SCL en lettres détaillées pour que l'on puisse comprendre ces termes et fait part d'une éventuelle erreur de copie dans le rapport de la commission de gestion et finances.

Il n'y a pas d'autres remarque ou question. L'assemblée vote.

Acceptez-vous d'adopter le plafond d'endettement fixé à 6'500'000 CHF pour la législature 2021-2026 ?

Pour : 48

Contre : 0

Abstentions : 2

Le plafond d'endettement fixé à 6'500'000 CHF, pour la législature 2021-2026, est accepté par l'Assemblée.

7.Divers

Pierre Bovet souhaite revenir sur les informations données lors du conseil du 28 octobre 2021 concernant la création éventuelle d'une association intercommunale de distribution d'eau. La Municipalité informait lors du Conseil du 14 juin 2018 ne pas poursuivre l'option d'une association intercommunale, mais est revenue avec un tout autre discours lors du conseil du 28 octobre 2021, trouvant le réservoir vétuste, des exigences de qualité et un manque de pression. Il fait remarquer que la commune dispose de deux réservoirs d'eau de 200'000 litres chacun qui nous ont permis d'en boire et d'en disposer sans restriction depuis plus de 60 ans. La nappe phréatique en Bioutaz a toujours assuré l'eau aux habitants d'Arnex. La commune peut se raccorder en cas de besoin au réservoir de la commune d'Orbe des Buclards.

Le coût du projet pour les trois communes devrait être digéré au prorata de ses habitants, soit pour la commune (660 habitants/1200 habitants) 55% de la facture, environ 3'300'000 CHF si des subventions étaient accordées, mais même à 25% il resterait 2'500'000 CHF à honorer. Il demande à la Municipalité qu'une commission soit créée et qu'en parallèle elle étudie une 2ème possibilité avec notre réseau actuel et une alimentation si nécessaire du réservoir des Buclards, afin que le Conseil puisse se déterminer en connaissance de cause.

Le Président informe qu'une commission de l'eau a été créée à la demande de la Municipalité courant novembre.

Les prochains conseils seront les jeudis 9 juin 2022 et 15 décembre 2022.

L'horaire du bureau de vote va changer dès le 13 février 2022 : il sera ouvert de 9h30 à 11h00. Les horaires seront affichés dans le Arnex-Info et au pilier publique.

Dorénavant, les convocations pour le Conseil général et les procès-verbaux seront envoyés par email aux membres du Conseil qui le souhaitent. Les conseillers peuvent donner leur adresse email à la secrétaire ou au président du Conseil. Les conseillers qui ne souhaitent pas recevoir les convocations et procès-verbaux par email continueront de les recevoir par courrier postal. Les préavis municipaux seront disponibles deux semaines avant le Conseil sur le site de la commune et envoyés aux membres qui sont sur la liste de diffusion par email. Pour les autres membres, les préavis et rapports de commission seront disponibles au sous-sol du collège 48h avant le Conseil général. La demande de Martine Barclay pour recevoir une convocation par couple n'est pas autorisée, chaque conseiller devant recevoir sa propre convocation.

Jean-Christophe Liebeskind demande si les rapports des commissions seront sur le site.

Le Président doit regarder avec la Municipalité s'il est possible de le faire.

Charles Monnier demande si le crédit accordé pour les travaux de la place est respecté.

André Roch, Syndic, explique que 32'000 CHF étaient budgétisés pour l'archéologie, mais que nous ne devrions pas en avoir pour autant, et qu'il y a un surcoût de 10'000 CHF pour les tuyaux du raccordement d'eau annoncé lors du dernier conseil. Le crédit n'est pas dépassé.

Martine Barclay demande qu'un rappel dans le Arnex-Info soit fait concernant les convocations des membres par email, afin que les personnes non présentes à ce Conseil puissent avoir l'information.

Tristan Bovet demande à la commune pourquoi les horaires de la location de la cantine sont différents si la location est faite pour un jour ou pour 2 jours. Il fait remarquer que le nettoyage de la salle n'était pas top et qu'il manque de matériel pour le nettoyage. Serait-il

possible d'avoir une machine pour faire le nettoyage ? Il demande également qu'il soit possible d'avoir toutes les clefs lors de la location complète de la cantine et que les lieux soient vidés (caravanes, tracteur-tondeuse).

Denis Barclay aimerait savoir si la commune a établi un plan énergie et climat.

André Roch, syndic, explique qu'ils ont reçu les informations mais n'en n'ont pas encore discuté.

Denis Barclay propose une commission ou un groupe de travail à ce sujet et demande que ce soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Charles Monnier demande qu'un inventaire des travaux de réfection soit fait. Il demande que le dépotoir de Lavaux-Vully qui est situé sur la commune d'Orbe, mais dont l'eau vient d'Arnex, soit nettoyé. Il se demande à quoi servent les grues et machines le long du Nozon.

André Roch, syndic, explique qu'un tuyau était bouché et qu'une demande a été faite pour le nettoyer. L'Etat de Vaud va refaire cette conduite qui sera mise sous terre jusqu'au Nozon.

Concernant le dépotoir de Lavaux-Vully le nécessaire sera fait.

André Roch, syndic, remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la commune ainsi que ses collègues de la Municipalité. Malgré une année 2021 difficile, l'Abbaye a pu avoir lieu, il rappelle les règles de protection contre le Covid et souhaite de bonnes fêtes à tout le monde.

Le Président remercie l'assemblée pour sa présence et souhaite une bonne fin d'année à tous.

Le Président clôt la séance à 21h05.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Amandine Gonçalves